



Doc. 15727
13 mars 2023

Renforcer la protection de la biodiversité en Europe à travers un financement durable et équitable de la Convention de Berne

Proposition de résolution

déposée par Mme Liliana TANGUY et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (dite «Convention de Berne») est un instrument pionnier du droit international pour la préservation de la biodiversité en Europe. Elle a pour objet d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leur habitat naturel. Elle assure notamment la protection d'espèces menacées d'extinction et vulnérables énumérées dans les annexes.

Son financement repose sur une dizaine de contributeurs volontaires seulement, alors même que le continent européen fait face comme le reste du monde à une accélération de la perte de biodiversité et de périls menaçant les milieux naturels. D'ici à 2030, le déclin de la biodiversité risque d'entraîner un effondrement de la vie sauvage et des habitats, dégradant la santé et le bien-être des êtres humains et fragilisant les équilibres écologiques de notre planète. Les besoins de coopération à l'échelle paneuropéenne pour sensibiliser les nouvelles générations, lutter contre la pollution des milieux naturels, et mieux protéger la flore et la faune en Europe n'ont jamais été aussi grands.

Une des options pour garantir la stabilité financière et institutionnelle de la Convention de Berne est d'élaborer un projet de Protocole d'amendement à la Convention, établissant un mécanisme de contributions financières obligatoires. La mise en place de la solution à long terme devrait aller de pair avec le versement de davantage de contributions volontaires au nouveau Fonds pour la Convention de Berne, afin de garantir que la Convention dispose des ressources nécessaires pour mener à bien son programme de travail.

L'Assemblée parlementaire pourrait formuler des recommandations en vue de garantir un financement durable et équitable pour renforcer cet acquis conventionnel du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'environnement et garantir ainsi concrètement le droit à un environnement propre, sain et durable.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

TANGUY Liliana, France, ADLE
BAYR Petra, Autriche, SOC
BOUYX Bertrand, France, ADLE
BULAI Iulian, Roumanie, ADLE
CASTEL Laura, Espagne, GUE
CLAPOT Mireille, France, ADLE
COTTIER Damien, Suisse, ADLE
DAEMS Rik, Belgique, ADLE
FOURNIER Bernard, France, PPE/DC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GHAZARYAN Sona, Arménie, ADLE
GIRAUD Joël, France, ADLE
HAJDUKOVIĆ Domagoj, Croatie, SOC
HEMMEN Cécile, Luxembourg, SOC
KARAMANLI Marietta, France, SOC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
LE NAY Jacques, France, ADLE
LOPATKA Reinhold, Autriche, PPE/DC
MARTINEZ SEIJO Luz, Espagne, SOC
SANTIAGO Isabelle, France, SOC
SERRE Nathalie, France, PPE/DC
STOICA Diana, Roumanie, ADLE
THORSVIK Ingvild Wetthus, Norvège, ADLE
VALENTIN Kim, Danemark, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts